

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Frelighsburg le 14 janvier 2011

Une séance spéciale s'est tenue à la l'Hôtel de Ville lundi le 14 janvier 2011, à compter de 8h30. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Roland Lemaire.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e) s :

MM. Eden Muir	Charles Crawford
Pierre Parent	Marc-André Roy
Louis Roy	Lucie Trudel

Conformément à l'article 157 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 10 janvier 2011, aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Madame Anne Pouleur directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

SUJET : Taxe d'accise

574-01-11 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES TAXE D'ACCISE

ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le formulaire « bilan de la programmation de travaux » présenté au conseil municipal totalisait un montant d'investissements de 432 881\$ en regard de la contribution gouvernementale au montant de 532 758 \$;

ATTENDU QUE le conseil a modifié ce montant à 647 894\$ pour avoir l'opportunité de réaliser au complet les travaux d'infrastructures routières soumis dans le document du bilan de la programmation de travaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel
Appuyé du conseiller Marc-André Roy
Résolu à l'unanimité

QUE :

.- La Municipalité de Frelighsburg s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 14 janvier 2011

- .- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- .- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire ;
- .- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- .- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉS 575-01-2011 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité

DE : Lever la séance.

Roland Lemaire
Maire

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière